

## FINANCEMENT DE L'ÉGLISE

## Un mécanisme napoléonien aujourd'hui en péril ?

Début septembre, l'on apprend l'existence d'une note, déposée sur la table du gouvernement wallon, sur une future réforme des fabriques d'église. Aujourd'hui, à la suite de l'onde de choc provoquée par la série *Godvergeten* en Flandre, c'est le principe-même de financement de l'Eglise qui est dans le viseur des politiques, au Nord comme au Sud.



Vooruit, qui souhaite que la future commission d'enquête se penche également sur le financement de l'Eglise et les avantages auxquels elle peut prétendre. Comme mesure concrète, les progressistes flamands proposent d'abolir l'exonération de précompte immobilier de 150 millions d'euros dont bénéficient les communautés religieuses. Mais il n'y a pas que la gauche flamande qui prévoit de s'attaquer au financement des cultes. "Nous ne devons pas nous accrocher frénétiquement à cette tradition contestable, qui fait obstacle au principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat", écrit l'élu Open VLD Jean-Jacques De Gucht, fils de l'ancien ministre, dans une carte blanche publiée dans *De Standaard*. Ou plutôt dans ce qu'il appelle lui-même un "plaidoyer en faveur de l'abolition [de ce financement]". De l'autre côté de la frontière linguistique, le PS, le PTB et Défi ont indiqué au quotidien *Le Soir* leur volonté ferme de réformer le système en vigueur. Les libéraux et les Engagés ont davantage marqué leur soutien au principe du financement. Ecolo estime, pour sa part, qu'une commission d'enquête parlementaire ne serait "pas le lieu" pour discuter du financement des cultes.

à diffusion du dernier épisode de la série-documentaire *'Godvergeten' ('Oubliés de Dieu')* sur les abus sexuels dans l'Eglise a suscité une telle onde de choc

## Supprimer des avantages

en Flandre que les décideurs politiques se sont emparés du dossier. Très vite, un consensus politique s'est dessiné autour de la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire sur les violences commises dans l'Eglise. Tous les partis politiques flamands la réclament. Mgr Bonny, évêque référendaire sur la question des abus, y est également favorable: "Nous avons tout à gagner de la transparence et de la participation démocratique." Mais cet émoi au sein de la population, et de la sphère politique, a

par ricochet, remis sur le tapis un vieux débat: le financement public des cultes. Devant l'horreur des témoignages et les opérations de dissimulation effectuées par les autorités ecclésiastiques de l'époque, de plus en plus de voix s'élèvent sur la scène politique pour remettre en question le soutien financier alloué aux cultes et conceptions philosophiques. "Pourquoi les Belges devraient-ils encore payer les salaires d'ecclésiastiques qui tolèrent et même couvrent des comportements criminels au sein de leur organisation?" s'interroge Conner Rousseau, le président de

## De Croo prêt à discuter

Le jeudi 28 septembre, en séance plénière à la Chambre, Alexander De Croo s'est dit "ouvert" à une discussion sur le financement des cultes, si un débat en ce sens s'ouvrait au Parlement. Dans la même optique, l'évêque d'Anvers a déclaré que le réexamen du soutien des

pouvoirs publics à l'Eglise catholique était "négociable", estimant néanmoins qu'"une telle conversation devrait porter sur toutes les religions et philosophies de vie". Si on regarde du côté des chiffres, le budget total consacré aux cultes pour l'exercice 2022 atteignait les presque 282 millions d'euros, répartis en deux branches: 112 millions alloués par le fédéral pour payer les traitements et les pensions des ministres des cultes et des délégués des communautés philosophiques non confessionnelles et 170 millions provenant des Régions et Communautés (réparation des édifices religieux, prise en charge des déficits, logement des responsables des cultes...). Pour l'évêque d'Anvers, il est logique que l'Eglise et les autres cultes soient ainsi soutenus. "Nous nous en tenons à la Constitution à cet égard." La Constitution belge spécifie en effet que l'Etat a l'obligation de subventionner les cultes et les organisations philosophiques reconnues. Et ce, depuis 1831! Un système originellement voulu par Napoléon pour organiser les relations entre Eglise et Etat, mais un système aujourd'hui particulièrement complexe et épineux pour quiconque souhaite s'y frotter. Engager une réforme sérieuse et sereine du financement du culte catholique semble aujourd'hui illusoire, surtout en voulant passer par une commission d'enquête parlementaire. L'instrument est lourd, chronophage complexe à mettre sur pied. Or, la Chambre n'a plus que quelques mois devant elle avant d'être dissoute.

Clément LALOYUAUX

## Wallonie: un tiers des fabriques d'église pourrait disparaître

On est encore loin d'un décret, mais la réforme du financement des fabriques d'église, reportée de législature en législature, est désormais dans les cartons du ministre wallon des Pouvoirs locaux, Christophe Collignon. C'est du moins ce qui ressort d'une note déposée sur la table du gouvernement wallon par le ministre socialiste. Celui-ci poursuit deux objectifs: rationaliser le financement public des lieux de culte et simplifier la législation en vigueur. Trois mesures concrètes et fortes pour y parve-

nir: régionaliser 5 des 6 cultes reconnus (serait exempté le culte catholique qui resterait sous tutelle communale); plafonner à 30% l'intervention financière publique hors charges d'investissement et enfin pousser les fabriques d'église à fusionner. Avec un objectif chiffré d'une fabrique d'église pour 8.000 habitants, soit la suppression d'un tiers des 2.000 fabriques actuelles.

Sur notre site [cathobel.be](http://cathobel.be), retrouvez le décriptage de ce projet de réforme et son commentaire par Jean-

François Husson. Maître de conférences à l'ULiège et coordinateur de l'ORACLE (Observatoire des Relations Administratives entre les Cultes, la Laïcité organisée et l'Etat), Jean-François Husson a participé, lors de la précédente législature, à l'élaboration d'un rapport parlementaire sur la législation des cultes en Wallonie, proposant déjà à l'époque des pistes de réforme.

C.L.

## CRISE ÉCOLOGIQUE

## L'école est-elle encore à la hauteur ?

Canicules, incendies, tempêtes, inondations... Le dérèglement climatique se traduit en images bien présentes à nos esprits. Mais comment élever nos enfants dans ce monde bousculé par les défis écologiques? Quel rôle l'enseignement doit-il jouer? Dans son numéro automnal, la revue *En Question* s'interroge sur les limites du système éducatif.



'éducation ne serait-elle pas carrément dépassée par les enjeux contemporains? C'est l'une des hypothèses qui est formulée.

Prenant appui sur la métaphore du Titanic en train de sombrer dans les flots, Laurent Lievens, à la fois sociologue et ingénieur, estime que nous nous trouvons à un moment-cléf de notre parcours. Il le décrit comme "ce moment où, plongés dans une crise existentielle, une voie de sortie s'avère nécessaire". L'homme avait défrayé la chronique il y a un peu plus d'un an, en abandonnant la charge de cours qu'il avait à la Louvain School of Management, déplorant le faible engagement de celle-ci face aux enjeux environnementaux. Plutôt que de palabrer sur les "détails" de ce qu'il nomme un écocide, Laurent Lievens estime aujourd'hui crucial de tout mettre en œuvre pour "quitter cette trajectoire", plutôt que de recourir à des solutions "sectorielles". La solution, selon lui? Une politique de décroissance.

## Comment former les formateurs?

Référent pour la transition écologique et sociale au sein du diocèse de Liège, Nicolas Gazon a aussi été sollicité par les coordinateurs de la revue. L'homme considère que la préparation des nouvelles générations à des défis forcément inédits implique "la nécessité d'offrir aux acteurs de l'éducation de nouveaux repères, non seulement pour redonner du sens aux

apprentissages, mais aussi et surtout pour retrouver une direction commune capable de mobiliser positivement des groupes sociaux partageant des réalités et des visions du monde parfois très différentes et de plus en plus souvent présentées comme en opposition." De son côté, le sociologue de l'éducation Bernard Delvaux pense "impossible de changer l'Ecole sans changer, dans le même temps, la société". Moins radicaux que Laurent Lievens, des membres du personnel de l'Institut catholique des hautes études commerciales (ICHEC) jugent qu'"être en transition signifie se mettre en mouvement, changer de position, de sujet, de concept pour passer d'une situation de crise à une dynamique d'adaptation". Et de rappeler que "les étudiants en gestion sont également des consommateurs, et leurs comportements et styles de vie ont un impact sur la consommation globale". Un impact d'autant plus grand que 30% des étudiants de par le monde entreprendraient des études supérieures en gestion.

## Alors, que faire?

Docteur en sociologie, Luigi Russi estime que "la formation à la transition est un investissement dans les générations futures, à un moment où l'idée même de futur paraît se comprimer sous le poids d'échéances cruciales pour la

poursuite de la vie humaine sur Terre (telle qu'on la connaît). Entre l'urgence de ces constats et le temps de la formation, il peut exister un décalage insurmontable." Est-ce à dire que tout serait déjà plié, sans issue?

Tempérant le pessimisme ambiant, Luigi Russi souligne la force de la pratique individuelle: "La formation à la transition ne se joue pas par l'assimilation de nouvelles connaissances: l'expérience vécue demeure une partie essentielle de sa valeur formatrice." Et de prendre en référence le pèlerinage vers Compostelle, qui a marqué dans leurs chairs et leurs âmes des millions de marcheurs. Autrement dit, pour être pleinement intégrée, une expérience doit être ressentie, selon un aspect à la fois corporel et affectif.

## Signez la charte!

Conscients de la nécessité de mettre en place des changements, des enseignants belges ont rédigé une charte pour un enseignement à la hauteur de l'urgence écologique. Celle-ci vise à valoriser "la compréhension des enjeux environnementaux et de leurs impacts sur nos vies, le courage de questionner les normes et habitudes, et la volonté d'agir collectivement et individuellement pour un avenir souhaitable". Autre exemple d'animation en collectivité avec une présentation de la Fresque des frontières planétaires, mise au point par Arthur de Lassus, un ingénieur français devenu récemment maraîcher. "L'être humain n'est pas condamné à transformer la planète bleue en immense poubelle. C'est notre conviction, et nous nous démenons pour faire bouger les lignes", assure-t-il.

Angélique TASIAUX

Ecologie: l'éducation est-elle dépassée?, Revue En Question, automne 2023, 10 €. [www.centreavec.be](http://www.centreavec.be) 02 738 08 28.



Pour signer la charte pour un enseignement à la hauteur de l'urgence écologique: [www.charteenseignantsecologie.be](http://www.charteenseignantsecologie.be)

Cette petite famille n'a pas de problème particulier, mais chaque année la précarité de l'emploi du père met ses nerfs à rude épreuve. Monsieur cumule deux emplois à mi-temps dont un dans une école communale. Il reçoit un avis de licenciement à la fin de chaque année scolaire et doit à nouveau postuler en septembre pour ce même emploi. Les vacances d'été sont donc très compliquées, car le budget est très serré et les démarches administratives nombreuses. Malheureusement, en ce début de mois d'octobre, il n'a toujours pas reçu de nouvelle affectation. Le couple a déjà quelques paiements de factures en retard. Si les efforts de ce père pour trouver un emploi n'aboutissent pas, cette famille pourrait bien connaître l'endettement. (Appel 35A)

À la suite d'une séparation difficile qui a plongé les deux conjoints dans une lutte juridique très pénible, ce quinquagénaire s'est retrouvé à la rue. Il n'a pas eu d'autre choix que d'intégrer un centre d'accueil afin de trouver un hébergement. Fort de ses compétences professionnelles, il trouve un emploi à temps partiel dans une association à but social. Il voit son fils dans un espace renfermé; cette mesure ayant été décidée lors du jugement. Cet homme a quelques dettes qu'il rembourse mensuellement. Il doit aussi payer une pension alimentaire à son ex-femme. D'après son assistante sociale, il supporte très mal de vivre en communauté, car cela lui rappelle ses échecs. Il désire emménager dans un studio, mais il a trop de frais pour pouvoir épargner et constituer une garantie locative. (Appel 35 B)

## Déduction fiscale à partir de 40 euros annuels

Pour les dons relatifs aux appels, utilisez le compte: **BE05 1950 1451 1175** - BIC: CREGBEBB du Service d'Entraide Quart-monde, Rue de Bertaimont 22, 7000 Mons, tél: 065/22.18.45.

Retrouvez tous les appels du Service d'entraide sur le site [www.cathobel.be](http://www.cathobel.be)

## INTENTIONS DE MESSE

Des prêtres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine nous demandent fréquemment des intentions de messe, (7 euros) pour pouvoir œuvrer auprès de leurs paroissiens. A verser sur le compte: **BE41 1950 1212 8110** - BIC: CREGBEBB, du Service d'Entraide tiers-monde (SETiM) avec mention "Projets Pastoraux". Pas d'exonération fiscale.

